



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE DISCRIMINATIONS?

QUE FAIRE?

Déposer plainte en vous rendant au Commissariat de Police ou en adressant un courrier au Procureur de la République.

À QUI S'ADRESSER?

↔ aux associations d'aide aux victimes

Elles luttent contre l'ensemble des discriminations reconnues par la loi. Leur rôle est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches les personnes victimes de discriminations.

• **Viaduc 67**
5, rue Albert Einstein à Strasbourg
Tél. : 03 88 28 57 62

• **SOS Aide aux Habitants France Victimes 67**
15, rue Schulmeister à Strasbourg—
Tél. : 06 88 79 79 30

• **Themis**
24, rue du 22 Novembre à Strasbourg
Tél. : 03 88 24 84 00

↔ aux associations spécialisées en matière de lutte contre les discriminations

↔ **au délégué territorial du défenseur des droits**
Permanences à la Maison de la Justice et du Droit à Strasbourg
6 rue de Flandres à Strasbourg — Tél. : 03 90 20 64 14

↔ **aux institutions spécialisées, comme l'inspecteur du travail**
en cas de discrimination dans le cadre du travail.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE DISCRIMINATIONS?

RÉSEAU DES ACTEURS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Associations de lutte contre le racisme et défense des droits des étrangers-ères

- ↔ LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme)
- ↔ Calima (Coordination Alsacienne de l'Immigration Maghrébine)
- ↔ Cimade
- ↔ MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)

Associations au service des personnes LGBTI (Lesbien Gay Bi Trans Intersexe)

- ↔ La Station
- ↔ SOS Homophobie
- ↔ Le Refuge
- ↔ La Nouvelle Lune
- ↔ L'Autre Cercle

Associations pour les droits des femmes

- ↔ Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- ↔ MFPP (Mouvement Français du Planning Familial)

+ d'info dans le répertoire

« acteurs au service de la prévention
et de la lutte contre les discriminations »

Téléchargeable sur www.strasbourg.eu

Associations d'éducation populaire (information, orientation, sensibilisation)

- ↔ ASTU (Actions Citoyennes Interculturelles)
- ↔ D'Clïc (Dimension Culturelle, Loisir, Insertion Citoyenne)
- ↔ Maison des potes
- ↔ LDH (Ligue des Droits de l'Homme)
- ↔ Club Jeune l'Étage
- ↔ Maison des potes
- ↔ Les CSC (Fédération des Centres Sociaux Culturels)
- ↔ LUPOVINO (Lutte Pour Une Vie Normale)

Centres de ressources, d'informations et de formation

- ↔ ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration de la Ville)
- ↔ Migrations Santé Alsace
- ↔ Le Furet
- ↔ Ligue de L'enseignement 67
- ↔ FRANCAS du Bas-Rhin
- ↔ CEMEA Alsace
- ↔ REJ (Réseau Express Jeune)
- ↔ MESA (Maison de l'Europe Strasbourg Alsace)

Autres

- ↔ Arc En Ciel Théâtre
- ↔ Théâtre du Potimarron
- ↔ Cie Mémoires Vives

Mission prévention et lutte
contre les discriminations
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex

Tél. : 033 (0)3 68 98 69 82
zoubida.naili@strasbourg.eu
www.strasbourg.eu

Strasbourg.eu
eurométropole



DISCRIMINER, C'EST DÉTRUIRE

.....
APPRENONS
À VIVRE
ENSEMBLE

DISCRIMINER, C'EST DÉTRUIRE

Une discrimination, c'est quoi ?

Discriminer, c'est traiter une personne ou un groupe de personnes de manière défavorable, en raison de critères interdits par la loi.

Il existe 25 critères interdits par la loi

- ↔ Les critères relatifs à l'identité de la personne : âge, sexe, origine, orientation sexuelle...
- ↔ Les critères liés à la situation de la personne : situation de famille, grossesse, handicap...
- ↔ Les critères liés aux choix de la personne : mœurs, convictions religieuses...

Les cas de discriminations

Ils concernent principalement :

- ↔ l'accès à l'emploi : 48,4 % des cas
- ↔ l'accès aux biens et services : 35,8 % des cas dont
 - l'accès aux biens et services privés : 13,5%
 - l'accès au service public : 22,3%

Les facteurs de discriminations

Selon les réclamations enregistrées par le défenseur des droits*, les principaux facteurs de discriminations sont les suivants :



Mais on relève également des discriminations concernant :

- ↔ l'accès au logement : 6,5% des cas
- ↔ l'accès à l'éducation et à la formation (ex : les conditions d'admission...) : 9,3% des cas

LES ACTIONS DE LA VILLE DE STRASBOURG POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE À LA COLLECTIVITÉ DÈS 2008

✓ La création d'une nouvelle délégation « Prévention et lutte contre les discriminations »

confiée à Mathieu Cahn, adjoint au Maire.

✓ L'instauration d'une mission transversale dédiée à la lutte contre les discriminations

avec la création d'un poste de chef de projet

✓ La mise en place d'une commission regroupant les associations agissant contre les discriminations

- 3 objectifs :
- établir un diagnostic partagé des réalités locales,
 - mettre en place des dispositifs d'alerte,
 - élaborer un programme de sensibilisation et de formation des acteurs et du grand public.



Des services spécifiques en appui de la démarche transversale

- ↔ la mission droits des femmes et égalité de genre pour la reconnaissance de la place et des droits des femmes
- ↔ le service de soutien à l'autonomie pour aider les personnes en situation de handicap
- ↔ le conseil des résidents-es étrangers-ères pour la construction d'une ville plus égalitaire
- ↔ le service des gens du voyage pour une coordination sociale avec les gens du voyage
- ↔ la mission jeunesse pour le respect des droits de l'Enfant

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

4 axes de travail principaux :

✓ AXE 1 : faire reculer les préjugés et les stéréotypes

L'objectif est de sensibiliser les strasbourgeois-es et particulièrement les plus jeunes par la mise en œuvre d'actions éducatives. Événement majeur, les semaines de l'égalité proposent chaque année 4 semaines d'événements pour éduquer au respect et à l'égalité des droits.

✓ AXE 2 : identifier, réduire et prévenir les discriminations sur le territoire

Depuis 2015, la nouvelle Convention Cadre du Contrat de Ville 2015-2020 fait de la lutte contre les discriminations un axe transversal prioritaire de la Politique de la Ville. Des actions sont menées dans les quartiers prioritaires avec les partenaires mais surtout avec les habitants-es.

✓ AXE 3 : permettre aux personnes victimes de discriminations d'obtenir réparation

La Ville soutient les actions et initiatives des structures agissant sur le territoire. Elle développe les outils permettant une meilleure connaissance des acteurs.

✓ AXE 4 : conduire en interne une politique de ressources humaines attentive et combative contre les discriminations

- 2 objectifs :
- ↔ la protection des agents-es contre toute pratique discriminatoire dans leur carrière,
 - ↔ l'accueil sans discrimination de tous les citoyens-es grâce à la mise en place d'un plan d'actions et de sessions de formation.



Un engagement fort contre les discriminations anti LGBTI

Strasbourg est en 7^e position parmi les 50 plus grandes villes de France pour sa politique en faveur des LGBTI*

Parmi les actions les + marquantes :

- ↔ la création et le financement du centre accueil et d'écoute des personnes LGBTI : La Station
- ↔ un soutien financier et logistique aux associations LGBTI : Festigays, l'Autre Cercle, SOS Homophobie, le Refuge, Pelicanto...
- ↔ la signature par la collectivité en octobre 2016 de « la charte d'engagement LGBT - diversité et inclusion » de l'association l'Autre Cercle par laquelle elle s'engage à lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre en interne.

Strasbourg a été parmi les toutes 1^{ères} villes à célébrer le 1^{er} mariage de couple de personnes de même sexe dès la promulgation de la loi « mariage pour tous ».

Source: Palmarès des villes françaises les plus gay-friendly Magazine Têtu 2014